



# Enquête auprès des responsables du crédit

sur les pratiques de prêt aux entreprises au Canada

Résultats de l'enquête du 1<sup>er</sup> trimestre de 2017 | Vol. 10.1 | 3 avril 2017

Le présent bulletin porte sur les changements survenus dans les pratiques de prêt aux entreprises au premier trimestre de 2017.

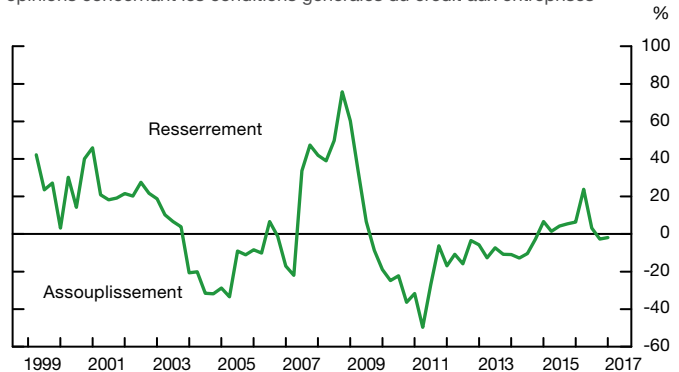
- Les résultats de l'enquête indiquent que les conditions globales du crédit aux entreprises n'ont à peu près pas changé au premier trimestre de 2017 (Graphique 1). Les conditions du crédit sont restées les mêmes pour un troisième trimestre d'affilée<sup>1</sup>.
- Les modalités non tarifaires n'ont pratiquement pas changé au premier trimestre, à la suite du léger assouplissement observé au quatrième trimestre de 2016. Les modalités tarifaires sont restées les mêmes pour un troisième trimestre de suite (Graphique 2)<sup>2</sup>.
- Bien que, dans l'ensemble, les modalités non tarifaires soient demeurées inchangées, un assouplissement a été constaté en Colombie-Britannique, surtout dans le cas des petites entreprises et des sociétés commerciales. Cette situation est attribuable à l'amélioration des perspectives économiques, à la concurrence accrue dans le secteur bancaire et aux changements apportés par les banques à leurs stratégies d'affaires.
- La demande globale de crédit a diminué au premier trimestre. La baisse de la demande des grandes sociétés s'explique surtout par une substitution du financement bancaire par du financement obtenu sur les marchés de capitaux. Le recul de la demande des petites entreprises et des sociétés commerciales a principalement été observé au Québec.
- L'accès aux marchés de capitaux s'est amélioré pour toutes les catégories d'emprunteurs au premier trimestre de 2017.

1 À noter que le solde des opinions révèle uniquement le sens du changement net dans les conditions de prêt par rapport au trimestre précédent; il ne donne pas d'indication quant à son ampleur.

2 Dans l'enquête, le coût du crédit représente l'écart par rapport aux taux de base plutôt que le niveau des taux.

## Graphique 1 : Les responsables du crédit ont indiqué que les conditions de prêt aux entreprises non financières canadiennes n'ont pratiquement pas changé...

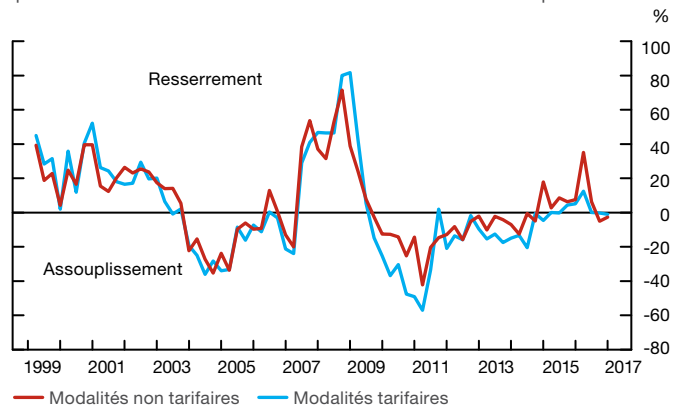
Solde des opinions concernant les conditions générales du crédit aux entreprises<sup>a</sup>



a. Le solde des opinions est égal à la différence entre le pourcentage pondéré des opinions des institutions financières allant dans le sens d'un resserrement et le pourcentage pondéré de celles qui inclinent vers un assouplissement. Un solde positif implique donc un resserrement net des conditions du crédit. Le graphique présente la moyenne des soldes des opinions concernant les aspects tarifaire et non tarifaire des conditions du crédit.

## Graphique 2 : ... tant pour les modalités tarifaires que pour les modalités non tarifaires

Solde des opinions concernant les modalités tarifaires et non tarifaires des prêts<sup>a</sup>



a. Le solde des opinions est égal à la différence entre le pourcentage pondéré des opinions des institutions financières allant dans le sens d'un resserrement et le pourcentage pondéré de celles qui inclinent vers un assouplissement.

Nota : Chaque série représente la moyenne simple des soldes des opinions pour les petites entreprises, les sociétés commerciales et les grandes sociétés.

L'enquête auprès des responsables du crédit sert à recueillir des renseignements sur les pratiques des grandes institutions financières canadiennes en matière de prêt aux entreprises. Elle vise en particulier à sonder les répondants sur l'évolution des modalités tarifaires et non tarifaires des prêts ainsi que sur des questions d'actualité qui intéressent la Banque du Canada. L'enquête, qui est toujours menée vers la fin du trimestre pour lequel les résultats sont présentés, a été réalisée entre le 9 février et le 10 mars 2017. Pour en savoir davantage, consulter le site Web de la Banque du Canada. Les résultats de l'enquête constituent un condensé des opinions exprimées par les répondants et ne reflètent pas forcément le point de vue de la Banque du Canada.